

5^{c.} Journal du Lot 5^{c.}

ORGANE RÉPUBLICAIN DU DÉPARTEMENT

Paraissant les Mercredi, Vendredi et Dimanche.

Abonnements

CAHORS ville.....	3 mois	6 mois	1 an
LOT et Départements limitrophes.....	3 fr.	5 fr.	8 fr.
Autres départements.....	3 fr. 50	6 fr.	11 fr.

Les abonnements se paient d'avance. Indiquez 50 centimes à chaque demande de changement d'adresse.

Rédaction & Administration

CAHORS. — 1, RUE DES CAPUCINS, 1. — CAHORS

A. COUËSLANT, Directeur | L. BONNET, Rédacteur en chef

L'Agence HAVAS, 8, Place de la Bourse, est seule chargée, à Paris, de recevoir les Annonces pour le Journal.

Publicité

ANNONCES (la ligne).....	25 cent.
RÉCLAMES.....	50 —

Les annonces judiciaires et légales peuvent être insérées dans le Journal du Lot pour tout le département.

RENÉ GOBLET

Si l'on a parfois quelques raisons de railler la prodigalité avec laquelle est décernée l'immortalité du bronze ou du marbre à des illustrations oubliées avant même l'érection de leur monument, ce n'est pas le cas pour l'homme dont la ville d'Amiens commémorait dimanche le souvenir.

René Goblet a été une des figures captivantes de la troisième République et ce n'est pas aux séductions de la bonne grâce, à la souplesse et à la coquetterie d'un esprit désireux de charmer qu'il le doit. Goblet attirait par l'intransigeance de ses doctrines et par l'apreté qu'il mettait à les défendre; quand à se faire persuasif, ou à arrondir les contours d'idées, naturellement anguleuses, il ne semblait guère s'en soucier.

Sous ces apparences de dogmatisme tranchant, qui parfois donnaient à sa pensée une allure sectaire, Goblet avait un esprit profondément libéral. Il n'était pas de ceux qui réclament la liberté quand ils sont dans l'opposition et qui la refusent lorsqu'ils sont au pouvoir. Convaincu, comme il le disait, en 1884, dans l'article-programme de la *Republique libérale*, qu'aucun gouvernement n'a dû sa chute à un excès de libertés concédées aux citoyens, tandis que tous se sont suicidés en essayant de se consolider par des lois oppressives et des mesures violentes, estimant que « les instruments d'oppression sont beaucoup plus dangereux pour ceux qui en font usage que pour ceux contre lesquels on les emploie », il ne cessait de lutter, durant la période où la République était contestée, contre la tendance de certains républicains à recourir contre leurs adversaires aux mesures dont le régime impérial avait usé contre eux-mêmes.

Il proclamait que la République devait « rompre avec les traditions autoritaires de l'Empire et de la Monarchie, qu'elle ne devait pas être un gouvernement de combat et de revanche » et que « ce n'est pas dans des lois restrictives des droits naturels des citoyens et dans des mesures de rigueur qu'il faut chercher la force de la République, mais au contraire dans une politique d'apaisement et de tolérance ».

En vertu de ces idées, il défendait ardemment la liberté de la presse à l'époque où elle effrayait encore bien des esprits et, dès qu'il arrivait au Ministère de l'Intérieur, il présentait le projet de loi donnant à toutes les communes de France le droit d'élire leur maire. Cela paraît fort simple aujourd'hui. Une pratique de plus de vingt-cinq ans a montré que cette liberté n'avait aucun inconvénient; elle n'a soulevé aucune difficulté. Et cependant, ce n'est pas sans peine que Goblet fit voter la loi. M. Clemenceau avait raison de rappeler, à Amiens, l'effroi qu'éprouvaient alors des hommes d'un long passé républicain à la pensée de cet abandon d'une des prérogatives de l'Etat.

C'est encore dans le même esprit de libéralisme qu'il défendait la liberté de réunion, la loi sur les syndicats, la liberté d'association, sur laquelle il avait déposé un projet dont plusieurs parties ont passé dans la loi de 1901. C'est encore au nom du même principe de liberté qu'il n'avait cessé de réclamer la séparation des Eglises et de l'Etat, qu'il proclamait la nécessité d'une politique de large décentralisation, dans laquelle il comprenait la liberté d'enseignement et au nom de laquelle il combattait la tendance de l'Etat à se « faire entrepreneur de travaux publics, directeur de compagnies de chemins de fer, constructeur de canaux, et de ports, industriel et marchand ». Il protestait « contre toutes les tentatives plus ou moins déguisées qui pourraient être faites dans le but de créer, en ce pays, un socialisme d'Etat en vertu duquel les libertés, les droits et peut-être même les proprié-

tés des individus seraient absorbés par une collectivité irresponsable ».

Faut-il rappeler que Goblet joignait à la qualité de républicain et de libéral celle de patriote! « De notre temps, s'écriait l'autre jour M. Brisson, il n'était pas besoin de dire ces choses! » Une occasion lui fut donnée de défendre le droit de la France dans la douloureuse affaire Schnobél et comme M. Clemenceau le rappelait, il sut sans peur et sans témérité, « maintenir la paix dans l'honneur ». Dans les derniers jours de sa vie, il rendait encore au pays le service d'écrire « les lignes vengeresses d'une préface fameuse pour rompre hardiment en visière avec quiconque s'embarrasse de *distingo* quand l'existence de la patrie est en cause, pour rappeler à la raison la troupe infâme d'égarés qui prétendaient parler au nom de notre personnel enseignant ».

Ce sont de grands services que Goblet a rendus à la République et à la France. Il a donné cette « leçon de l'acte », de laquelle M. Clemenceau disait « qu'elle s'impose aux esprits par l'heureuse contagion des beaux mouvements d'humanité ». Il s'est fait de la liberté un idéal; il a eu confiance dans la liberté et il l'a défendue de toute son énergie. C'est ce que glorifie le monument d'Amiens; puisse-t-il exciter l'émulation des générations nouvelles.

A. R. D.

Le congrès radical et radical socialiste

Le Congrès radical et radical socialiste qui avait lieu à Nancy a pris fin dimanche.

Parmi les membres élus délégués du Comité exécutif sont, pour le Lot, MM. Cocula, Malvy, de Monzie, Talou. A l'issue du Congrès un grand banquet a eu lieu sous la présidence de M. Lafferre.

Des toasts ont été portés par MM. le général Godard, Humbert, préfet, Delpech sénateur, Pelletan, Berteaux, le général André, Dubief, Lafferre.

Voici la déclaration dont M. Herriot, maire de Lyon a donné lecture au nom du parti radical et radical socialiste.

Cette déclaration a été acclamée par l'unanimité des Congressistes.

La déclaration du Parti

Citoyens,

C'est une tradition de notre parti, à la suite de chaque réunion annuelle, de dégager les pensées essentielles qui ont dominé les débats et qui les résument. Cette déclaration paraît spécialement nécessaire au lendemain d'un congrès qui a eu à répondre aux questions les plus précises et les plus graves, à l'heure où le parti radical et radical-socialiste doit savoir prendre devant le pays des décisions et des responsabilités.

L'importance des problèmes posés a donné à nos délibérations un caractère de grandeur émouvante. Tout d'abord, il fallait nous prononcer avec fermeté, sans équivoque, sur la campagne dirigée par quelques égarés contre la patrie. Notre réponse ne pouvait être douteuse, notre parti continue à proclamer son horreur de la guerre, ses volontés pacifiques, son attachement au principe de l'arbitrage obligatoire. Nous reconnaissons que, pour avoir le droit d'affirmer notre nationalité, nous devons respecter celle des autres peuples; nous n'admettrons pas que, sous prétexte de civilisation, notre République favorise l'esprit de conquête.

Mais, également hostile au nationalisme et à l'antipatriotisme, notre parti se déclare ardemment et résolument patriote. La France est pour nous plus qu'une expression morale; pour nous comme pour les hommes de la Révolution, elle est une terre de progrès et de liberté. Nous plaçons le devoir militaire au-dessus de toute contestation. Certaines théories qui se réclament du progrès sont en réalité des doctrines de déca-

dence. La France ne veut pas mourir de la mort de la Grèce.

Mais citoyens, ces résolutions, conformes à la tradition invariable de notre parti, doivent-elles nous conduire à une politique nouvelle qui serait en opposition avec nos principes? On a tenté de rompre le bloc de gauche; nous nous sommes formellement opposés. C'est dans un élan d'enthousiasme unanime que le congrès déclare sa volonté de ne pas abandonner une politique consacrée par les élections dernières, sanctionnée par des résultats, une politique sincèrement réformatrice et populaire, à laquelle nous devons la séparation, la loi de deux ans et l'assistance aux vieillards.

Nous ne pouvons pas répudier l'esprit socialiste, non que nous admettions la négation de la propriété individuelle; dociles aux leçons de l'expérience et de l'histoire, soumis à ce que nous croyons être le véritable esprit scientifique, fait à la fois de raisonnement et d'observation, nous voulons reviser le régime de la propriété individuelle, le rendre accessible à tous, le modifier, mais non le supprimer.

Nous n'acceptons pas non plus la théorie de la lutte des classes. Hostile à la guerre étrangère, notre parti n'a pas moins horreur de la guerre civile. Mais, comme les socialistes, ne devons-nous pas travailler à la libération du prolétariat, à la transformation de la condition ouvrière? Ne sommes-nous pas avec eux dans la lutte contre les puissances d'argent et contre la féodalité financière, la plus redoutable et la plus oppressive de toutes les féodalités? N'avons-nous pas comme eux la ferme espérance que l'avenir réserve à l'humanité des temps meilleurs pour la justice et l'égalité sociales? Collaborer à cette tâche, n'est-ce pas pour toute conscience un peu haute le plus noble des devoirs?

Ainsi, nous demeurerons fidèles au Bloc de gauche. Plus sages que d'autres, nous ne prononcerons ni excommunication ni expulsion contre aucune fraction des partis socialistes. Il nous paraît plus digne de nos convictions républicaines, en dépit des sommations et des injures, de nous refuser à tout anathème. Nous sommes convaincus qu'ayant réfléchi, aucun parti digne de ce nom ne voudra donner à l'étranger l'impression qu'il pourrait trouver des collaborateurs ou des complices parmi nous. Ceux qui penseraient autrement s'excluraient d'eux-mêmes de toute alliance possible avec les fils de la Révolution.

Pour nous, citoyens, il nous suffit d'être fidèles à notre programme et de vouloir l'appliquer. Ce programme, on ne pourra plus dire sans mauvaise foi qu'on l'ignore; vous l'avez à nouveau formulé et tous ceux qui voudront se réclamer de lui auront à l'accepter. Les militants de notre parti veulent désormais plus que des paroles; ils veulent des actes et des résultats.

Le peuple dans un élan d'enthousiasme, a envoyé à la Chambre en 1906, une émue majorité de députés élus sur un programme de réformes. Il ne faut pas qu'à cet enthousiasme succède une déception qui serait fatale moins à tel ou tel parti qu'à la République elle-même.

Sans doute au début de toute législation, une période d'élaboration est nécessaire; mais cette réserve ne saurait excuser certains retards et dispenser nos élus de l'obligation stricte de faire aboutir des réformes dont quelques-unes sont urgentes et doivent être votées à bref délai.

La démocratie radicale et radicale socialiste veut l'impôt sur le revenu, c'est-à-dire le dégrèvement des petits contribuables, la grande libération fiscale des paysans; la majorité républicaine ne saurait se laisser égarer par des campagnes intéressées et généralement de mauvaise foi.

Nous demandons les retraites ouvrières dont le principe a déjà été voté par la Chambre des députés et, pour procurer les ressources nécessaires à cette difficile institution, la substitution du monopole de l'Etat aux grands monopoles privés.

Vous avez à nouveau réclaté le rachat des chemins de fer et les mesures

législatives destinées à satisfaire les intérêts de l'importante fraction de la démocratie actuellement au service des compagnies.

Vous vous êtes une fois de plus prononcés pour la réforme des conseils de guerre qui doivent garantir contre tout arbitraire possible et contre les abus d'une justice d'exception, les fils de toutes les familles françaises confondus dans les rangs de notre armée; pour l'extention des juridictions populaires, comme la prud'homme; pour l'élaboration d'une série de mesures qui garantissent le personnel des fonctionnaires contre l'arbitraire et la faveur.

Dans l'intérêt de ces réformes, le parti radical et radical-socialiste adresse un appel chaleureux au patriotisme vigilant du Sénat. Cette haute assemblée aura à cœur de rester digne des grands services qu'elle a rendus à la démocratie et de ne pas justifier les objections de principe que peut soulever sur ce point la constitution imposée à la France par la réaction de 1875. Le Sénat républicain ne vaudra pas entrer en conflit avec le mouvement démocratique.

De toute façon, nous considérons que l'heure présente est décisive. Il faut que cette législature donne au pays l'œuvre démocratique promise et attendue. Le peuple ne saurait plus accorder de délai.

Le congrès de 1907, qui a manifesté tant d'ardeur républicaine, compte sur l'énergie et la fidélité de ses représentants pour écarter ou briser tous les obstacles qui s'opposeraient à la transformation pacifique et légale que réclame impérieusement le génie de notre siècle et de notre pays.

EN RUSSIE

L'autonomie de la Pologne

Le gouvernement a renoncé à présenter à l'examen de la Douma le projet d'autonomie de la Pologne, préparé par le ministère de l'Intérieur, et il a décidé de laisser la question à l'initiative du Parlement et de ne pas s'opposer à la décision que prendra la majorité, si la Douma est reconnue capable d'un travail utile.

L'élection de la Douma

Un ukase adressé au Sénat fixe au 27 octobre l'élection des membres de la Douma, sauf dans les gouvernements de Vilna, Arkangel, Vladimir, Vologda, Oroneff, Kowno, Koursk, Nijninogorog, Saint-Petersbourg et Khagoff, où elles auront lieu le 1^{er} novembre, et en Pologne, où elles seront faites le 31 octobre. Toutefois, les populations grecques des gouvernements de Lublin et de Liedloe, en Pologne, voteront le 27 octobre.

Les forçats russes évadés

Sur onze forçats qui s'étaient échappés le 6 octobre pendant qu'on les amenait à Tobolsk, après avoir maîtrisé leur escorte à la gare Koutarbitsky, huit ont été repris et un neuvième tué. On est rentré en possession de six des fusils dont ils s'étaient emparés.

La foire aux rubans

Sur le territoire de la République française, nul ne peut porter une décoration étrangère s'il n'y a été autorisé par décret rendu après diverses enquêtes et formalités comprenant, notamment, le paiement des droits de chancellerie. Ces décrets étant publics, comme tous les actes officiels, il suffit de les consulter pour savoir quels sont les Français qui rendent des services à des gouvernements étrangers au point de mériter une récompense honorifique et quels sont les gouvernements étrangers qui recourent le plus souvent aux services de nos compatriotes.

En consultant de récents décrets, nous avons constaté que le gouvernement qui décore le plus de nos compatriotes est celui du Venezuela, malgré l'attitude si antifrançaise du président Castro.

Sur une seule liste de Français officiellement autorisés à porter un ru-

ban étranger à leur boutonnière, nous en trouvons 36 décorés par le Venezuela. Ces trente-six Français reçoivent les uns et les autres l'ordre du Buste du Libérateur. Les uns sont faits chevaliers, d'autres officiers, d'autres commandeurs. Pour la plupart le décret mentionne que l'autorisation est donnée « sous réserve de réduction au port des insignes à la boutonnière ». Faut-il penser que, sans cette réserve, les titulaires se croiraient obligés de porter le Buste du Libérateur sous le bras? Ce pourrait être gênant.

Quant aux services rendus au Venezuela par ces trente-six décorés, nous ne pouvons que les préjuger par la qualité que ces messieurs portent sur le décret d'autorisation. Il y a une grande majorité de publicistes, peu connus d'ailleurs, des négociants, un propriétaire, un curé, un administrateur de bureau de bienfaisance parisien, un employé des pompes funèbres et un inspecteur de commissariat de police.

Ceci porte à penser que les décorations sont données au Venezuela avec presque autant de fantaisie qu'en France.

Après le Venezuela, c'est la Belgique, l'Espagne, le Portugal, l'Italie, la Russie et la Tunisie qui décorent le plus de nos compatriotes. Ceux-ci reçoivent l'ordre de Léopold, l'ordre espagnol de Charles III et celui d'Isabelle la Catholique, celui de la Couronne d'Italie et celui du Christ du Portugal (ces deux derniers comportent l'obligation de porter la croix avec le ruban, pour cause de similitude avec notre Légion d'honneur) celui de Sainte-Anne de Russie et celui du Nicham Ifikhar.

Comme pour le Venezuela, ce sont encore les publicistes qui s'adjugent le plus grand nombre de ces décorations. Viennent ensuite des médecins, des courtiers d'assurances et des photographes.

Il y a longtemps que la presse raille ces hochets de la vanité. Aussi, est-on heureux de constater que, par un seul décret, un même publiciste est autorisé à porter quatre décorations étrangères. Ce publiciste est directeur d'un journal de transports.

Un autre, par le même décret, est autorisé à porter les ordres de Sainte-Anne de Russie et d'Isabelle la catholique. Il est directeur d'un grand journal conservateur parisien.

Enfin, le Nicham est accordé au directeur d'un journal de courses.

Il serait curieux, maintenant, de connaître les professions des décorés exotiques qui ne figurent sur aucun décret, c'est-à-dire qui portent les décorations étrangères sans autorisation.

Mais leur modestie bien connue rend toute enquête impossible.

(Du Cri de Paris).

L'horoscope

Old Moore, le vieux prophète populaire à Londres et qui compte encore plus de clients que les somnambules, voyantes et palmistes, vient d'avoir une idée géniale. Il publie un journal *Le Messenger mensuel* qui contient ses horoscopes. Le premier numéro a paru. Il révèle ce que les astres prédisent à Edouard VII. Old Moore apprend à l'Angleterre que la planète Mars a une influence prédominante sur la santé et la fortune politique de son souverain. Or, l'éclipse totale de soleil, le 3 janvier prochain, coïncidera exactement avec la position qu'occupait la planète à la naissance du roi actuel. Old Moore y voit le signe certain de grandes complications internationales, de menaces de guerre, de dangers personnels, même de maladie pour Edouard VII.

Il y a des gens qui croient à Old Moore. son journal est un succès et les abonnés lui viennent, d'autant plus qu'il lit dans le lendemain des actrices aussi bien que dans l'avenir des rois. C'est ainsi qu'il annonce à Phyllis Dare, la jolie divette qui pas-

sionne tout Londres, qu'elle se mariera avant peu avec un pair d'Angleterre et qu'il y aura des princes royaux parmi ses nouveaux parents. Et les doigts de feuilleter l'Armorial pour découvrir l'heureux futur! Ce n'est pas celui qu'on pense.

La dent du Kaiser

Le Kaiser a la dent dure et la renouance vivace. Il ne le cache point à qui lui déplaît. Les indiscretions de Hohenloche lui restent sur le cœur. Ceux qui ont pris part à leur publication n'ont pas échappé à sa colère. On sait comment le Prince rouge, fils du feu chancelier d'après des révélations, expia sa piété filiale qui lui commandait de faire paraître les fameux manuscrits. Le prince Alexandre fut la première victime de ces mémoires d'outre-tombe. Haut fonctionnaire en Alsace, il donna sa démission. C'était en réalité une disgrâce et l'on ne s'y trompa point. Le docteur Curtius, qui avait surveillé la publication, subit aujourd'hui le même contre-coup de l'ère impériale. Il occupait une situation considérable à la tête de l'Eglise de la Confession d'Augsbourg. Il se retire. Nul ne se méprend à la vraie signification de cette retraite. Le docteur Curtius a senti, lui aussi, la dent de fer de Guillaume II. Et il se convainc à son tour de toute ce qu'il y a dans ce mot répété par l'Allemagne: « Ne touchez pas au Kaiser! »

(Du Cri de Paris).

INFORMATIONS

Au Maroc

Abd-el-Aziz

Le sultan s'est rendu le 11 solennellement, comme tous les vendredis, à la mosquée Touarga, près de son palais, afin d'y assister à une prière d'une heure. Des troupes aux costumes bariolés faisaient la haie depuis la porte du Dar-el-Magzen jusqu'à la mosquée; de nombreux indigènes attendaient le passage d'Abd-el-Aziz ainsi que quelques Européens.

Le sultan a quitté son palais avec son escorte habituelle, ses esclaves, sa garde, aux sons des fanfares; il était monté sur un cheval gris pommelé. Toute la suite allait à pied.

Le sultan était abrité du soleil ardent par un parasol rouge à boule d'or. Le retour s'est effectué de la même façon.

Des nouvelles parvenues de Casablanca annoncent que la mehalla de l'Etat est actuellement à Kasba-Médiouna, à une trentaine de kilomètres de Casablanca; elle a dépouillé les indigènes des tribus soumises; Moulay-Rachid est à sa tête.

La série des entretiens de M. Regnault avec Ben-Sliman a continué.

Hier, après-midi, une longue séance a été consacrée aux affaires en litige et à la situation du magazen, principalement au point de vue financier, qui intéresse avant tout le sultan.

Le magazen n'a plus d'argent que pour quelques jours.

Aujourd'hui l'entrevue portera sur l'examen des accords de 1901 et 1902, concernant la frontière algérienne. Le général Lyautey y assistera.

Ce soir, le ministre offre un dîner aux consuls des diverses puissances représentées à Rabat.

Tous les caïds qui étaient emprisonnés à Fez sont arrivés ici hier; le sultan aurait l'intention de leur rendre la liberté.

Le sultan a fait confisquer ce matin les biens de Slaoui, partisan de Moulai-Hafid.

Les Dispositions du Maghzen

M. Regnault, depuis la présentation de ses lettres de créance, a déjà eu trois longues entrevues avec le sultan. Le général Lyautey a assisté à un de ces entretiens. Les indigènes, qui remarquent beaucoup la fréquence de ces conversations, croient de

plus en plus qu'Abd-el-Aziz serait décidé à s'appuyer sur la France pour triompher de Moulay-Hafid.

Il est évident, dans tous les cas, que le maghzen semble décidé cette fois-ci à abandonner son système d'attermoiement et qu'il se prête à étudier le règlement assez rapide des questions faisant l'objet de la mission de M. Regnault.

Le Jeûne du ramadan, qui a commencé avant-hier, n'a pas interrompu les occupations ordinaires du maghzen.

On va aborder incessamment l'examen des réclamations que doit présenter M. Regnault.

La conférence de la Haye

Les travaux de la conférence sont virtuellement terminés par l'adoption par quarante-huit et quatre-vingt-trois de la déclaration suivante faite au sein de la première Commission :

« La Commission, se conformant à l'esprit d'entente et de concessions réciproques qui est l'esprit même de la conférence de la paix, a résolu de présenter à la conférence la déclaration suivante, qui, tout en réservant à chacun des Etats représentés, les bénéfices de ses votes, permet à tous d'affirmer les principes qu'elle est unanime :

1° A reconnaître le principe de l'arbitrage obligatoire.

2° A déclarer que certains différends, notamment ceux relatifs aux interprétations conventionnelles internationales, sont susceptibles d'être soumis à l'arbitrage obligatoire sans aucune restriction.

La Commission est unanime enfin à proclamer que s'il ne lui a pas été donné de conclure dès maintenant une convention en ce sens, les divergences d'opinions qui se sont manifestées n'ont pas dépassé les limites d'une controverse juridique, et qu'en travaillant ici ensemble, tous les Etats du monde, non seulement ont appris à se comprendre, à se rapprocher, d'avantage, mais qu'on a su dégager, au cours de cette longue collaboration, un sentiment très élevé du bien commun de l'humanité. »

La police municipale

M. Clemenceau, président du conseil, vient de charger M. Hennion, directeur de la Sûreté générale, d'élaborer un projet de réorganisation de la police municipale et rurale en France, en tenant compte d'une part des droits et des devoirs de l'Etat en matière de police générale et de police judiciaire, d'autre part des droits légitimes qui reviennent aux municipalités, en ce qui concerne, dans l'étendue du territoire de la commune, le maintien du bon ordre et de la salubrité publique.

M. Hennion devra, en s'entourant des compétences nécessaires, examiner les moyens d'arriver à une plus étroite coordination des différents organes de la police municipale, de la police rurale et de la gendarmerie. Il est chargé de préparer, en même temps, un projet réglementant la circulation sur notre territoire des nomades français et étrangers.

Curieuse découverte

Au cours de la séance de la Société archéologique de Chelles, l'abbé Bona a fait une intéressante communication relative à la découverte toute récente, dans le lit de la Marne, entre Chelles et Gournay, d'armes en fer comprenant des sabres, des poignards, des haches, des boulets de canon, etc.

Ces armes datent du siège de Paris par Henri IV. C'est au mois d'avril 1591 que les soldats du roi, qui s'étaient

fortifiés dans le moulin de Chelles pour défendre le passage de la Marne, furent massacrés et noyés par cinq cents soldats italiens escortant un convoi de vivres se dirigeant sur Paris.

Petites Nouvelles

Dimanche soir a eu lieu à Paris à l'hôtel Continental, le banquet de clôture du 6^e Congrès des Chambres syndicales de France et des Chambres de Commerce françaises à l'étranger.

L'Officiel publie un décret déterminant les conditions d'application à l'Algérie de la loi du 30 août 1905 sur la répression des fraudes.

MM. Caillaux et Briand ont présidé dimanche un grand banquet démocratique à la Ferté-Bernard.

M. Doumergue, ministre du Commerce, a inauguré dimanche à Villeurbanne le nouvel hôpital et un groupe scolaire; un grand banquet a eu lieu ensuite.

MM. Ruau et Chéron ont inauguré dimanche divers monuments à Avranches.

CHRONIQUE LOCALE

Encore un !

Décidément, les adversaires de la municipalité se sont donné le mot. L'autre jour, c'était la question de l'eau qui les occupait, hier c'était l'avenue du Nord, aujourd'hui c'est le marché couvert.

Le Télégramme de dimanche nous sert à cet effet une lettre par laquelle « un groupe de maraichères » se déclareraient « obligées de reconnaître par la force des choses, que les nouveaux élus ne valent pas plus que les anciens vis-à-vis des contribuables de la commune, puisque la question du marché couvert a été renvoyée, par eux, aux calendes grecques. »

Nous ne savons si c'est par colis postal ou par dépêche qu'on peut expédier « une question » à cette station appelée « les calendes grecques », mais nous reconnaissons que les maraichères — si maraichères il y a, — n'y vont pas par quatre chemins pour dire leur fait à la Municipalité.

Le Télégramme lui-même un peu stupéfait s'empresse de mettre les choses au point en recommandant la patience à ses imaginaires correspondants.

Effort bien inutile, d'ailleurs, car les maraichères sont au courant des délibérations du conseil municipal au sujet de la construction du marché couvert.

Mais là n'est pas la raison qui a dicté la lettre et notamment les commentaires dont le Télégramme fait suivre la lettre.

Ce sont le plan et l'emplacement du marché couvert qui inquiètent notre confrère.

Qu'il ne patiente-t-il pas lui aussi jusqu'au moment de la délibération qui ne saurait tarder, du conseil municipal !

Le marché couvert sera construit : les 40.000 francs nécessaires à cette construction sont votés : n'est-ce pas prouver que la municipalité est décidée à mener à bien son œuvre municipale ?

L. B.

Médaille d'honneur

Par arrêté du ministre de l'intérieur, une médaille d'honneur a été décernée à M. Pons, éclusier à Cajarc qui compte 32 ans de services.

Félicitations.

Le Château de Mercuès

En référé

Samedi soir, l'administration des domaines et le séquestre de la messe épiscopale ont été cités en référé par l'évêque de Cahors devant le Président du tribunal civil, à l'effet de faire défendre à la vente du mobilier du château de Mercuès annoncée pour le 13 octobre et les dépendances de cette messe.

L'évêque de Cahors, en qualité de successeur, de M. Grimardias, ancien évêque et en vertu d'un testament léguant la propriété du château et du mobilier qui le garnissait à ses successeurs, revendique pour lui et ceux qui lui succéderont tout au moins l'usufruit du mobilier; la nue propriété devant seule appartenir à la messe.

Il paraîtrait qu'une question d'incompétence a été soulevée devant le juge des référés.

L'avocat de l'administration soutenait l'incompétence prétextant que l'affaire ressortissait de l'autorité administrative.

M. le Président a rejeté l'exception soulevée et en présence de l'action principale intentée, n'a pu faire différemment que défendre qu'il soit procédé à la vente annoncée avant que le fond ait été jugé devant le tribunal.

L'administration des domaines a passé outre à cette décision du juge des référés et la vente a eu lieu dimanche.

Tous les objets mobiliers ont été vendus, aucun incident ne s'est produit.

Bourse d'agrégation

Par arrêté ministériel, une bourse de 1.200 francs près la Faculté des lettres de Toulouse a été accordée à M. Masbou, de Lunan (Lot).

TAMPONNEMENT

Le train de marchandises 3572 venant de Montauban, a tamponné dimanche matin à 5 h. 30 des wagons chargés, garés sur la voie de marchandise. Les freins n'auraient pu fonctionner, paraît-il, depuis Ciurac.

Le choc a été d'une violence extrême; la plupart des wagons ont été broyés.

Sur la voie étaient répandus les divers objets contenus dans ces wagons : vin, farine, maïs, blé, meubles, pommés de terre, etc.

Le spectacle de ce désastre était affreux.

Malheureusement il y a des blessés : le chef de train Delbos, de Brive, 55 ans, a eu une jambe brisée; il a dû subir l'amputation qui fut faite dans la matinée à l'hospice.

Le chauffeur Carbonel a été contusionné à la tête; quant au mécanicien Delmas, il n'a eu que quelques contusions sans gravité.

La nouvelle de ce tamponnement a été connue aussitôt en ville : toute la matinée, toute la journée de dimanche une foule considérable a stationné sur les lieux de l'accident, qui proviendrait, comme nous l'avons dit, de ce que tous les freins n'ont pu fonctionner.

Les dégâts sont très importants. Lundi, les travaux de déblaiement ont commencé; néanmoins, il faudra plusieurs jours pour que la voie soit totalement débarrassée des matériaux qui l'englobent.

Ajoutons que, contrairement au bruit qui circulait en ville dimanche, l'état des blessés est aussi satisfaisant que possible.

Conseil municipal

Le Conseil municipal de Cahors se réunira à l'hôtel de ville le vendredi 18 octobre courant, à 8 heures du soir.

Ordre du jour :

Demande des habitants de Larozière. Demande des agents de police. Octroi : affaires diverses. Demande d'un appareil orthopédique par M. C. Affaires diverses. Rapports des commissions.

Trouvaille

Une somme d'argent a été trouvée à Castelnaud-Montraiet, le 3 septembre dernier, après le départ du 7^e de ligne qui avait cantonné la veille dans cette localité.

Cette somme est tenue à la disposition de la personne qui l'a perdue, à la caserne Bessières, à Cahors.

Circulaire préfectorale

M. le Préfet du Lot adresse à MM les sous-préfets et maires du département la circulaire suivante :

« Mon administration constate, de plus en plus, que, malgré les instructions ministérielles des 19 septembre 1890 et 1^{er} décembre 1892, certaines municipalités persistent à délivrer, sans enquête préalable, des réquisitions de transport par chemin de fer à des indigents de passage ou à des personnes qui ont été soignées dans un établissement hospitalier.

Ces réquisitions sont, généralement, à destination de la station la plus rapprochée.

A leur arrivée, les bénéficiaires qui sont souvent des infirmes et toujours des individus dénués de ressources, réclament des secours pour continuer leur route, laquelle exige parfois un long parcours.

Les municipalités des lieux d'arrêt et quelquefois les préfetures, sont alors placées dans l'alternative ou d'enfreindre les instructions sur la matière ou de manquer à leurs devoirs d'humanité.

Ainsi, certaines communes engageant des dépenses qui excèdent les ressources du budget communal et qui restent à leur charge exclusive.

Enfin, la fâcheuse pratique sur laquelle j'appelle votre attention, a pour résultat d'amener l'indigent, après une série d'étapes, dans une localité où, en définitive, il n'a plus son domicile de secours et où il ne trouvera plus personne pour l'employer ou pour l'assister en attendant qu'il ait trouvé du travail. Si bien que, dans nombre de cas, la préfecture ou la mairie du lieu de destination sont forcées de lui délivrer presque immédiatement de nouveaux moyens de transport pour retourner précisément au point d'où il vient.

En vue de mettre un terme à ces regrettables errements dont le seul but est d'éloigner au plus vite des personnes nécessaires qui ont été ou qui risqueraient de devenir une charge pour la commune, il importe de rappeler aux maires qu'ils doivent s'abstenir de délivrer des réquisitions de transport aux indigents toutes les fois que ceux-ci ont la faculté de réclamer à la préfecture un titre de voyage régulier, lequel ne peut, au surplus, être délivré aux intéressés qu'après une double enquête établisant :

1. Qu'ils sont absolument dépourvus de ressources ;

2. Que la localité où ils demandent à se rendre est bien le lieu de leur domicile de secours ou qu'ils y trouveront des moyens d'existence assurés ».

Postes et télégraphes

Par arrêté de M. le sous-secrétaire d'Etat des Postes et Télégraphes en date du 8 octobre 1907, Mme Vve Rizal Deldon de Pradelle, receveuse à Mansle (Charente), est nommée en la même qualité à Montcuq.

Mme Maury, receveuse à Montcuq est nommée à la Vernerède (Gard).

Mlle Lacoux, receveuse à Cabrerets est nommée receveuse à Labenque en remplacement de Mme Peyrot, retraitée.

Procès-verbal

Le garde-champêtre Périé, a dressé procès-verbal contre le nommé G. L..., toucheur de bestiaux, qui a été surpris faisant paccager son troupeau dans un pré appartenant à l'hospice de Cahors.

La formation de la classe 1907

Les jeunes gens qui auront vingt ans accomplis au 1^{er} janvier prochain sont invités à se présenter au bureau militaire de leur mairie, pour y donner tous les renseignements qui leur seront demandés relativement à leur inscription sur les tableaux de recensement de la classe de 1907. En l'absence des intéressés, leurs parents ou tuteurs sont tenus, par l'article 10 de la loi du 21 mars 1905, de requérir cette inscription.

Aux termes de l'article 12 de la loi sur le recrutement, doivent également être portés sur les tableaux de recensement de la première classe formée après leur changement de nationalité, les individus âgés de moins de quarante-neuf ans, qui sont devenus français par voie de naturalisation, de réintégration ou de déclarations conformes aux lois; ils devront être porteurs des titres justificatifs de leur qualité de sujets français, ainsi que d'un extrait de leur acte de naissance.

Sont tenus de se faire inscrire à l'âge de vingt et un ans :

1^o Les jeunes gens nés de parents naturalisés ou réintégrés (articles 12, paragraphe 3, et 18 du code civil modifié et article 11 de la loi du 21 mars 1905);

2^o Ceux nés en France d'un père étranger qui n'y est pas né et d'une mère qui y est née, ainsi que ceux nés en France de parents étrangers (articles 8, paragraphes 3 et 4 du code civil).

Néanmoins, ces jeunes gens pourront réclamer la qualité de Français avant leur majorité en souscrivant devant le juge de paix la déclaration prescrite par la loi.

Sont tenus également de se faire inscrire les jeunes gens visés par les conventions franco-belge, franco-espagnole et franco-suisse.

Les omis sur les tableaux de recensement, par suite de fraudes, seront déferés aux tribunaux.

Poids et mesures

Un examen sera ouvert le 23 décembre prochain pour l'emploi de vérificateur adjoint des poids et mesures.

Les demandes d'admission à l'examen seront reçues au ministère du commerce jusqu'au 2 décembre 1907.

Les candidats devront avoir accompli leur vingt-cinquième année au moins et leur trente-sixième au plus au 1^{er} janvier de l'année pendant laquelle a lieu l'examen.

Pour tous autres renseignements s'adresser à la préfecture, cabinet du préfet ou le programme de l'examen est déposé.

Marché du 12 octobre

Notre marché-foire a été peu important.

Les cours des bestiaux et des diverses denrées ont été les suivants : Bœufs gras, de 32 à 34 fr. les 50 kilos; attelages, de 750 à 1.000 fr. la paire; bouvillons, de 400 à 650 fr. la paire; porcelets, de 35 à 50 fr. la pièce, selon grosseur; moutons gras, 0 fr. 70 le kilo; agneaux, 0 fr. 80 le kilo; brebis d'élevage, de 15 à 30 fr. la pièce.

Halle aux grains. — Blé en vente, 80 hectolitres, vendus 60, au prix moyen de 17 fr. 50 l'hectolitre; mais en vente, 50 hectolitres, vendus 45, au prix moyen de 12 fr. 50 l'hectolitre; pommes de terre, de 3 fr. 50 à 4 fr. les 80 litres.

Place du Marché. — Volailles grasses, 0,80 la livre; poulets, 0,90 la livre; dindes, 0,70 la livre; lapins privés, 0,50 la livre; œufs, 1 fr. 10 la douzaine.

Pas de vols ni accidents à signaler.

Théâtre de Cahors

La représentation de l'excellent BARET (BARET que Pierre Véber a plaisamment appelé : « Le Napoléon de la Tournée ! »), est définitivement fixée au mardi 22 octobre.

On peut s'attendre à une salle comble car nombreux sont ceux qui tiennent en haute estime ce parfait comique au talent duquel nous avons maintes fois applaudi.

Qui ne se souvient de ses créations si pittoresques dans *l'Ange du Foyer*, *l'Anglais tel qu'on le parle*, *Asile de Nuit*, *les Sentiers de la Vertu*, *les Maris de Léontine*, *le Gendarme est sans pitié*, *Un Client sérieux*, *l'Adversaire*, *Le Cœur à ses raisons* etc... ?

Cette fois il interprètera le principal rôle des pièces qui composent son programme : « *Les Plumes du Geai*, *le Cultivateur de Chicago* » et pour terminer dans un immense éclat de rire cette soirée hilarante, *l'Anglais tel qu'on le parle*, la légendaire bouffonnerie de Tristan Bernard.

Nos DÉPÊCHES

Télégrammes reçus hier :

Paris, 14 octobre 1 h. 27 s.

Conseil des ministres

Les ministres tiendront demain un conseil de cabinet.

Démenti

M. Clemenceau dément les déclarations du Journal le Matin qui prétendait que M. Clemenceau aurait déclaré être hostile au projet de M. Caillaux sur l'impôt sur le revenu.

Au Marce

Le général Drude a télégraphié que les négociations continuent à Casablanca, mais il ne signale aucun incident.

Télégrammes reçus aujourd'hui :

Paris, 15 octobre 1 h. 28 s.

Loterie de la Pochette

Le tirage de la loterie « la Pochette Nationale » a eu lieu ce matin : Le numéro 1.672.685 gagne 100.000 fr.

Les N^{os} 1.066.545 et 1.723.931 gagnent chacun 5.000 francs.

Tirage d'Obligations

Au tirage de la ville de Paris 1869, le numéro 593.109 gagne 200.000 francs.

MODESTE MIGNON

Par H. DE BALZAC

Aussitôt le duc proposa de donner à Mlle Mignon le spectacle d'une chasse dans une forêt de la Couronne, à quelques lieues du Havre. Grâce à ses relations avec le prince de Cadignan, Grand Veneur, il entrevit les moyens de déployer aux yeux de Modeste un faste royal de la séduire en lui montrant le monde fascinant de la cour et lui faisant souhaiter de s'y introduire par un mariage. Des coups d'oeils échangés entre le duc et les deux demoiselles d'Hérouville, que surprit Canalis, disaient assez : « A nous l'héritière ! » pour que le poète réduit à ses splendeurs personnelles, se hâtât d'obtenir un gage d'affection. Presque effrayée de s'être avancée au delà de ses intentions avec les d'Hérouville, Modeste en se promenant après le dîner dans le parc, affecta d'aller un peu en avant de la compagnie avec Melchior. Par une curiosité de jeune fille, et assez légitime, elle laissa deviner les calomnies dites par Hélène; et sur une exclamation de Canalis, elle lui demanda le secret qu'il promit.

Ces coups de langue, dit-il, sont de bonne guerre dans le grand monde ;

voilà ce que vous m'avez dit et moi j'en ris, j'en suis même heureux. Ces demoiselles doivent croire les intérêts de Sa Seigneurie bien en danger pour y avoir recouru.

Et, profitant aussitôt de l'avantage que donne une communication de ce genre, Canalis mit à sa justification une telle verve de plaisanterie, une passion si spirituellement exprimée en remerciant Modeste d'une confiance où il se dépêchait de voir un peu d'amour, qu'elle se vit tout aussi compromise avec le poète qu'avec le Grand-Ecuyer. Canalis, sentant la nécessité d'être hardi, se déclara nettement. Il fit à Modeste des serments où sa poésie rayonna comme la lune ingénieusement invoquée, où brilla la description de la beauté de cette charmante blonde admirablement habillée pour cette fête de famille. Cette exaltation de commande, à laquelle le soir, le feuillage, le ciel et la terre, la nature entière servirent de complices, entraîna cet avide amant au delà de toute raison; car il parla de son désintéressement et sut se rajourner par les grâces de son style le fameux thème : *Quinze cents francs et ma Sophie* de Diderot, ou *une chaumière et ton cœur* ! de tous les amants qui connaissent bien la fortune d'un beau-père.

Monsieur, dit Modeste après avoir savouré la mélodie de ce concerto si admirablement exécuté sur un thème

connu, la liberté que me laissent mes parents m'a permis de vous entendre; mais c'est à eux que vous devriez vous adresser.

— Eh bien ! s'écria Canalis, dites-moi que, si j'obtiens leur aveu, vous ne demandez pas mieux que de leur obéir.

— Je sais d'avance, répondit-elle, que mon père a des fantaisies qui peuvent contrarier le juste orgueil d'une vieille maison comme la vôtre, or il désire voir porter son titre et son nom par ses petits-fils.

— Eh ! chère Modeste, quels sacrifices ne ferait-on pas pour confier sa vie à un ange gardien tel que vous ?

— Vous me permettez de ne pas décider en un instant du sort de toute ma vie dit-elle, en rejoignant les demoiselles d'Hérouville.

En ce moment ces deux nobles filles caressaient les vanités du petit Latour-nelle, afin de le mettre dans leurs intérêts. Mlle d'Hérouville, à qui pour la distinguer de sa nièce Hélène, il faut donner exclusivement le nom patrimonial, donnait à entendre au notaire que la place de président du tribunal au Havre, dont disposerait Charles X en leur faveur, était une retraite due à son talent de légiste et à sa probité. Butscha, qui se promenait avec La Brière et qui s'effrayait des progrès de l'audacieux Melchior, trouva moyen de causer pendant quelques minutes au bas du perron avec

Modeste, au moment où l'on rentra pour se livrer aux taquinages de l'inévitable whist.

— Mademoiselle, j'espère que vous ne lui dites pas encore Melchior ?... lui demanda-t-il à voix basse.

— Peu s'en faut ! mon nain mystérieux, répondit-elle en souriant à faire danser un ange.

— Grand Dieu ! s'écria le clerc en laissant tomber ses mains qui frolèrent les marches.

— Eh bien ne vaut-il pas ce haineux et sombre Référendaire à qui vous vous intéressez ? reprit-elle en prenant pour Ernest un de ses airs hautains dont le secret n'appartient qu'aux jeunes filles, comme si la Virginité leur prêtait des ailes pour s'envoler si haut. Est-ce votre petit monsieur de La Brière qui m'accepterait sans dot ? dit-elle après une pause.

— Demandez à monsieur votre père ? répliqua Butscha qui fit quelques pas pour emmener Modeste à une distance respectable des fenêtres. Ecoutez-moi, mademoiselle. Vous savez que celui qui vous parle est prêt à vous donner non seulement sa vie, mais encore son honneur, en tout temps, à tout moment; ainsi vous pouvez croire en lui, vous pouvez lui confier ce que peut-être vous ne diriez pas à votre père. Eh bien, ce sublime Canalis vous a-t-il tenu le langage désintéressé qui vous fait jeter ce

reproche à la face du pauvre Ernest ? — Oui.

— Y croyez-vous ? — Ceci, man-clerc, reprit-elle en lui donnant un des dix ou douze surnoms qu'elle lui avait trouvés, m'a l'air de mettre en doute la puissance de mon amour-propre.

— Vous riez, chère mademoiselle; ainsi rien n'est sérieux, et j'espère alors que vous vous moquez de lui.

— Que penseriez-vous de moi, monsieur Butscha, si je me croyais le droit de railler quelqu'un de ceux qui me font l'honneur de me vouloir pour femme ?

Sachez, maître Jean, que même en ayant l'air de mépriser le plus méprisable des hommages, une fille est toujours flattée de l'obtenir.

— Ainsi, je vous flatte ?... dit le clerc en montrant sa figure illuminée comme l'est une ville pour une fête.

— Vous ?... dit-elle. Vous me témoignez la plus précieuse de toutes les amitiés, un sentiment désintéressé comme celui d'une mère pour sa fille ! ne vous comparez à personne, car mon père lui-même est obligé de se dévouer à moi. — Elle fit une pause. — Je ne puis pas dire que je vous aime, dans le sens que les hommes donnent à ce mot, mais ce que je vous accorde est éternel, et ne connaît jamais de vicissitudes.

— Ah bien, dit Butscha qui feignit de ramasser un caillou pour baiser le bout

des souliers de Modeste en y laissant une larme, permettez-moi donc de veiller sur vous, comme un dragon veillerait sur un trésor. Le poète vint à déployer tout à l'heure la dentelle de ses précieuses phrases, le clinquant des promesses. Il a chanté son amour sur la plus belle corde de sa lyre, n'est-ce pas ?... Si, dès que ce noble amant aura la certitude de votre peu de fortune, vous le voyez changeant de conduite, embarrassé, froid; en ferez-vous encore votre mari, lui donnerez-vous toujours votre estime ?

— Ce serait un Francisque Althor ?... demanda-t-elle avec un geste où se peignit un amer dégoût.

— Laissez-moi le plaisir de produire ce changement de décoration, dit Butscha. Non seulement, je veux que ce soit subit; mais après je ne désespère pas de vous rendre votre poète amoureux de nouveau, de lui faire souffler alternativement le froid et le chaud sur votre cœur aussi gracieusement qu'il soutient le pour et le contre dans la même soirée, sans quelquefois s'en apercevoir.

— Si vous avez raison, dit-elle, à qui se fier ?

— A celui qui vous aime véritablement.

— Au petit duc ?...

(A suivre)

Déraillement

L'express de Great Western a déraillé en gare de Stresbourg ; plusieurs wagons ont été incendiés. Il y a eu 16 morts et de nombreux blessés.

AGENCE FOURNIER.

Arrondissement de Cahors

Lauzès

Effondrement d'une maison à Lentillac. — Les époux Floyrac Emile cultivateurs, habitant au lieu dit les « Romégoutes », commune de Lentillac, une maison d'apparence presque neuve.

Lundi, 14 courant, vers quatre heures du matin un terrible craquement se fit entendre. C'était la maison Floyrac, qui venait de s'effondrer, ensevelissant le mari, la femme et leur petit garçon, âgé de 2 mois à peine.

Le mari qui, heureusement pour lui, n'était pas couché, au moment de la catastrophe, mais se trouvait dans la maison, fut atteint par les matériaux de toute sorte, mais il parvint à se dégager, malgré les nombreuses blessures dont il était atteint, mais il lui fut impossible de dégager sa femme, que quelques instants auparavant il avait laissé au lit.

Au bruit produit par cet effondrement, les personnes de Lentillac se rendirent immédiatement sur les lieux et au prix de plus graves efforts on parvint à retirer la femme de sous les décombres.

Cette femme âgée de 23 ans à peine et mariée depuis deux ans, est dans un état désespéré. Le mari a quelques côtes enfoncées ; il se plaint, en outre, de douleurs internes.

Quant au petit bébé, lorsqu'il a été retiré, il avait cessé de vivre.

Les époux Floyrac, et le petit bébé ont été transportés à Lentillac, au domicile de M. Mérilhou, épicière, leur parent. Les soins que nécessitait leur état, leur ont été donnés par M. le docteur Brandala, de Lauzès.

Cette catastrophe a produit ici, une profonde impression, car les époux Floyrac sont très estimés et ils jouissent de l'estime générale.

Le père Floyrac avait accompli dernièrement une période de 28 jours au 7^e d'infanterie à Cahors et c'est pendant qu'il accomplissait sa période, qu'était né le petit garçon, qui vient de trouver la mort d'une façon si tragique.

Dans cette triste circonstance, nous prions les époux Floyrac de vouloir bien accepter nos sincères condoléances pour la mort de leur petit bébé, et faisons des vœux pour leur prompt rétablissement.

A. D.

Labastide-du-Vert

Le typhus. — Une épidémie de fièvre typhoïde sévit actuellement dans notre commune avec une grande intensité.

Les décès succèdent aux décès et chaque jour de nouveaux malades s'allient. Ce n'est malheureusement pas la première fois que le fléau décime notre pays si éprouvé, puisque chaque année le typhus fait des victimes.

Pourquoi ne recherche-t-on pas les causes de l'épidémie et n'y apporte-t-on pas un remède efficace ?

Il est de notoriété publique que l'eau de nos fontaines est contaminée depuis de longues années. Qu'on ferme donc ces fontaines et que la municipalité fasse creuser de nouveaux puits à l'abri des infiltrations infectieuses. Les sources ne manquent pas chez nous, il est très facile, si l'on veut s'en donner la peine, de trouver la quantité d'eau potable nécessaire à nos besoins.

Nous espérons que la commission départementale d'hygiène interviendra dans cette grave question et qu'elle prescrira les mesures prophylactiques nécessaires pour sauvegarder la santé d'une population menacée.

Un groupe d'habitants.

Albas

Une sauvage agression ; coup de couteau. — Samedi dernier des vandales étaient occupés dans la vigne de M. Jouffreau, sise à Margou, commune d'Albas.

Vers cinq heures du soir quatre hommes chargeaient sur une charrette les barriques pleines de vendange. Pendant cette opération, le nommé C... qui est infirme, s'était glissé entre les deux barriques. Prié de quitter cette place parce qu'il gênait les chargeurs, C... répondit par des grossièretés à l'adresse de ses camarades. Il insulta particulièrement le nommé Baldy, âgé de 28 ans qui lui dit simplement : « Tu es un enfant, jui respecte ton infirmité. »

A ces mots C... sans autre provocation, sortit brusquement de sa poche un long couteau bien affilé et en frappa violemment Baldy à la tempe gauche.

Les témoins de cette scène imprévue de sauvagerie désarmèrent aussitôt l'agresseur qui, profitant d'un moment d'inattention et se rendant bien compte de la terrible responsabilité qu'il encourrait, s'éleva précipitamment pour se

La victime fut immédiatement transportée chez le docteur Jouffreau qui lui

prodigua ses soins. La blessure très profonde, est très grave car l'artère est coupée et le médecin ne peut encore se prononcer sur les conséquences qu'elle peut entraîner. Le malade est dans un état de faiblesse extrême et on craint beaucoup pour sa vie.

L'enquête, menée activement par la gendarmerie de Luzech, a confirmé les faits qui précèdent. C..., interrogé, a reconnu avoir frappé Baldy avec son couteau qui a été saisi comme pièce à conviction.

L'agresseur n'a pas été arrêté car il est connu et domicilié à Albas. Mais procès-verbal a été transmis au parquet de Cahors qui donnera à l'affaire toutes les suites qu'elle comporte.

Duravel

Voici le programme de la fête patronale de notre commune :

Samedi 19 octobre. — Annonce de la fête par la bombarde Quercynoise.

Dimanche 20 octobre. — A 9 heures du matin, entrée de la musique en ville, à 11 heures, concert musical ; de 2 à 5 heures jeux divers ; à 5 h. 1/2, bataille de confetti ; à 7 heures, grandes illuminations à l'électricité ; à 8 heures 1/2, brillante retraite aux flambeaux, embrasement de la ville aux feux de bengale ; à 9 heures, grand bal de nuit.

Lundi 21 octobre. — A 8 heures du matin, tour de ville en musique ; de 9 à 11 heures, la musique exécutera les meilleurs morceaux de son répertoire ; à 2 heures, jeu de la cruche et de la poêle ; à 2 h. 1/2, ascension d'un ballon, à 3 heures, ouverture du bal de jour ; à 5 heures, les mangeurs de ficelle ; à 5 heures 1/2, concours de grimaces ; de 7 à 8 heures 1/2, illuminations électriques, retraite aux flambeaux, brillant feu d'artifice ; à 9 heures, bal de nuit.

Dimanche 27 octobre. — Grandes courses de bicyclettes (le costume est obligatoire pour tous les coureurs). Les engagements seront reçus chez M. Lasagne, président des fêtes. Les courses commenceront à 2 heures 1/2 précises ; à 6 heures, distribution des récompenses à l'hôtel de ville ; à 7 heures, brillantes illuminations ; à 8 heures, retraite aux flambeaux ; à 8 h. 1/2, grand bal de nuit.

L'accueil le plus cordial sera fait aux étrangers.

Le Comité.

Montcabrier

Foire. — Notre foire du 11 octobre, contrariée un peu par la saison des vendanges, n'a pas été aussi importante que de coutume ; néanmoins, nos marchés étaient assez bien garnis et bon nombre d'affaires s'y sont traitées aux divers cours que voici :

Marché aux bœufs. — Les attelages de première qualité manquent un peu ; il s'en est vendu cependant de 1.000 à 1.100 francs ; attelages ordinaires, de 850 à 950 francs ; bouvillons, de 500 à 650 francs ; vaches de travail, de 600 à 800 francs la paire ; les bœufs gras pour la boucherie valaient de 37 à 38 fr. les 50 kilos, poids vif ; les veaux de 1 à 1,10 le kilo.

Marché à la volaille. — Poulardes, de 5 à 5,75 ; poules, de 4 à 5 francs ; poulets, de 3 à 3,50 ; canards, de 6 à 7 fr. ; pintades, de 5,50 à 6,50 ; pigeons de 1,50 à 1,75 ; lapins domestiques, de 2,50 à 3,25, le tout la paire, dindons, 65 cent. le demi-kilo.

Les œufs valaient 95 centimes la douzaine.

Gibier très abondant : lièvres, de 4 à 5,50 ; levrauts de 2,75 à 3 francs ; lapins de garenne, de 1,50 à 1,75 ; perdreaux rouges, 1,50 ; perdreaux gris, 1,25 ; cailles, de 50 à 60 cent. le tout la pièce.

Jardinage assez abondant : prix tendant à baisser. Les premières châtaignes sont rares et se vendent bien.

Les porcs gras manquent, aussi les cours en sont toujours très élevés.

Les cochons de lait valent de 25 à 35 francs ; les nourains, de 30 à 45 francs, les hivernaires prêts à engraisser, de 30 à 100 fr. le tout la pièce.

Marché aux chevaux. — Quelques affaires se sont traitées sur ce marché qui n'était pas aussi garni qu d'habitude.

Foire assez calme : pas d'accident ni de vol à signaler.

Arrondissement de Figeac

Figeac

Au Palais. — M. Mage, juge au tribunal de 1^{re} instance de Figeac, est chargé du règlement des ordres pendant l'année 1907-1908.

Enlèvement de statues. — Une magnifique statue, représentant sainte Radegonde, achetée avec le produit d'une souscription publique, a disparu de l'église de Saint-Félix, canton de Figeac Est, avant l'inventaire du mobilier de ce sanctuaire.

En outre, une superbe statue de saint Joseph a été aussi enlevée de sa niche et a, sans doute, accompagné celle de sainte Radegonde.

On croit qu'il sera très facile à la municipalité de découvrir la retraite de ces deux saints.

Bagnac

Accident grave. — Jeudi dernier, M. C..., industriel à Bagnac, revenait en voiture de la foire de Maurs en compagnie de sa dame. En route, le cheval effrayé par les aboiements d'un chien s'emballa. Mme C... fut assez imprudente pour sauter et fit une chute qui déterminait la fracture d'une jambe. Cette fracture présente un certain caractère de gravité.

M. C... n'eut aucun mal.

Teysseieu

Foire du 10 octobre. — Cette foire, favorisée par un beau temps a été, du reste comme d'habitude, très importante.

Voici les cours pratiqués :

Tous les veaux pour la boucherie amenés ont été vendus entre 1 fr. et 1 fr. 20 le kilo. Les cochons gras valaient de 60 à 64 fr. les 50 kilos.

Les petit cochons de lait de 25 à 35 fr. la pièce. Les nourains dits hivernaires de 40 à 50 fr. la pièce, selon grosseur.

Peu de bétail amené et peu de transactions, alors que durant 3 ou 4 mois de l'hiver on amène surtout beaucoup de veaux de boucherie et de cochons gras. Teysseieu est une localité pas trop éloignée de la gare, et il y a de la bonne grasse.

Cajarc

Probité. — Dimanche dernier, M. Bru, facteur des postes à Cajarc, a trouvé, sur la route de Gailhac à Saint-Jean-de-Laur un porte-monnaie contenant une petite somme. La personne qui l'a perdu peut aller le réclamer à la mairie de Saint-Jean-de-Laur, où ce porte-monnaie a été déposé.

Félicitations.

Saint-Céré

Grappillage. — Nous rappelons au public, qu'en conformité de l'arrêté de police municipale du 24 août 1893, il est défendu de grappiller dans les vignes, avant l'enlèvement complet des récoltes.

Etat civil du 21 septembre au 10 octobre. — Naissance : Aline-Maria Grelet, faubourg Lascabanes.

Décès : Marie Melou, veuve Lanzac, sans profession, 71 ans, faubourg Lascabanes ; Aline Rochoy, veuve Pailhas, sans profession, 74 ans, rue Saint-Cyr ; Jules Gorse, entrepreneur, 59 ans, place Gambetta ; Félix Corn, cultivateur 50 ans, rue Paramelle ; Louis Poulet, barbier, 58 ans, faubourg Lascabanes ; Jean Castanié, cultivateur, 81 ans, à l'hospice ; Jean Lacam 7 mois, à Marly.

Mariages : Paul Marty, agriculteur à Aynac et Marie Astic, sans profession, à Saint-Céré.

Publications de mariage : Jean Quillard, marchand forain au village au des Tuileries, présente commune, et Estelle Boyer, marchande foraine, au même lieu ; Auguste Ribeyrol, tailleur d'habits à la Gineste, commune de Saint-Médard-de-Presque, et Marie-Germaine Pradayrol, robeuse, à Saint-Céré, rue des Bouchers, 1.

Arrondissement de Gourdon

Gourdon

Au Palais. — M. Belvèze, juge au tribunal de 1^{re} instance de Gourdon, est chargé du règlement des ordres pendant l'année 1907-1908.

Incendie. — Vendredi, vers une heure du matin, un incendie se déclarait dans la maison de M. Chassaing, ferblantier, place du 4-Septembre. C'est M. Marcel Salvat, cafetier, dont la bravoure ne connaît plus d'épreuve, qui a donné l'alarme, et c'est grâce à lui que les époux Chassaing ont pu s'échapper de la mort en descendant à moitié endormis et en chemise par une échelle que leur tendait M. Salvat.

A peine étaient-ils hors de danger que tout sauvetage devenait impossible, car le feu alimenté par un fort vent et un peu de pétrole contenu dans le magasin prenait des proportions effrayantes.

Enfin grâce à un travail acharné, nos braves pompiers étaient maîtres du feu vers quatre heures du matin.

L'immeuble et son contenu sont couverts par une assurance.

Le Vigan

Fête patronale. — Samedi soir, annonce de la fête par des salves d'artillerie et retraite aux flambeaux.

Dimanche, réveil en musique ; à 10 h, distribution de bouquets aux jeunes filles ; dans l'après midi, jeux divers et bal champêtre toute la journée.

Dans la soirée, brillante illumination et feu d'artifice ; bal et bataille de confetti.

Lundi, course de bicyclettes, course à pied pour les jeunes filles.

Ginouillac

Conseil Municipal. — Nos édiles se sont réunis tout dernièrement sous la présidence de M. le maire, à l'effet de louer un nouveau local destiné à l'école des filles.

C'est au prix de 80 francs que la commune est locataire de l'ancien couvent des Filles de Jésus de Vaylats ; nous félicitons notre municipalité de son bon choix.

Nous ne voulons point cependant lais-

ser passer inaperçu pour les électeurs de Ginouillac le cynisme avec lequel agit notre majorité réactionnaire. A tout bout de champ, ces réactionnaires font ressortir le grand avantage qu'il y a d'avoir loué l'ancien couvent. Nous le savons qu'il y a un avantage, nous savons aussi que les quelques représentants républicains ont fait preuve une fois de plus de leur impartialité en approuvant la proposition de M. le maire, ce dont nous les félicitons.

Faites appel, messieurs les électeurs, à vos bons souvenirs et comparez : le jour où il a fallu louer le presbytère au desservant, M. Pouzalgues, adjoint au maire, et ses collègues républicains demandèrent que le prix du loyer fut de 120 francs : la demande fut repoussée, et c'est gratuitement qu'on voulut loger le curé.

Considérant que les intérêts communaux étaient lésés, l'administration préfectorale annula cette délibération : une deuxième convocation fut ordonnée, cette fois c'est au prix de 20 francs que le maire va établir le bail pour une durée de six années, malgré toutes les protestations de nos édiles républicains. Bénéfice net : 60 francs de dépenses.

A vous, messieurs les électeurs, de délier les cordons de la bourse, en attendant la déchéance complète de la réaction.

Martel

Nomination. — Notre compatriote, M. Ramet, vice-président au tribunal civil de Toulouse, vient d'être nommé conseiller à la Cour d'appel en cette même ville.

Félicitations.

Souillac

Notre compatriote M. Maurice Lafargues est nommé chevalier du mérite agricole. Félicitations.

Saint-Sozy

Subvention. — Grâce aux démarches répétées du sympathique et dévoué député, M. Malvy, le gouvernement de la République vient d'accorder à la commune de Saint-Sozy une nouvelle subvention de 8.654 francs, ce qui porte à 16.564 fr. les subventions obtenues pour la construction de l'église paroissiale.

Comme les actes valent plus que les paroles, nous serions curieux de savoir ce qu'en pensent ces électeurs qui, durant la dernière période électorale, se faisant les candidats du pape et du curé, parcouraient le fond de nos campagnes et annonçaient que le candidat radical socialiste voulait anéantir la religion, fermer les églises, etc.

Chez nos voisins

Lot-et-Garonne

FUMEL

Ouvroir communal

Dimanche dernier au siège habituel des réunions, les jeunes filles de l'ouvroir, ont procédé au renouvellement du bureau pour l'année 1907-1908.

Il est ainsi composé :

Présidente : Mlle Palmyre Flotat. Trésorière : Mlle Marthe Gallard. Secrétaire : Mlle Odette Treillou. Les réunions auront lieu tous les jeudis à l'école des jeunes filles de 2 à 4 heures du soir.

Un appel chaleureux est adressé à toutes les personnes de bonne volonté, désireuses de contribuer à la réussite de cette œuvre humanitaire dont le but est de venir en aide aux enfants nécessiteux.

Le conseil municipal dans sa dernière séance a voté, en principe, une subvention de 50 francs.

« Le Comité ».

Souffrez-vous de la constipation ? N'hésitez pas à acheter chez votre pharmacien une boîte de Pilules Suisses. Avec une dépense de 3 à 6 centimes par jour, vous guérez rapidement.

Chronique Agricole

LES FUMURES D'AUTOMNE

Comment employer les engrais sur blé ? Cela dépend des circonstances économiques dans lesquelles on se trouve.

Si l'on a suffisamment de fumier de ferme, le système le plus rationnel et le moins coûteux consiste à mettre du phosphate naturel sur ce fumier longtemps avant l'épandage, à la dose de 100 kilos par mètre cube de fumier. En procédant ainsi l'acide phosphorique, devenu assimilable, est mieux réparti dans le champ et profite bien aux plantes. De plus on donne ainsi de la chaux qui manque dans certaines terres.

Si le fumier est insuffisant ou si l'on veut obtenir un effet plus immédiat, il faut avoir recours aux engrais chimiques azotés, phosphatés et potassiques.

Le sulfate d'ammoniaque convient surtout en terres franches — on mon-



Fernando Lefebvre

VOTRE ENFANT souffre-t-il aussi?

LA PREUVE

Notteville-les-Rouen, 24 Mars 1905. — Ma petite Fernande, déclarée tuberculeuse, prit et toléra parfaitement bien l'Emulsion Scott qui, en peu de jours, lui rendit l'appétit, améliora sa digestion et lui renouela, lui fortifia le sang. Mon enfant est aujourd'hui sauvée ; elle, qui venait si mal auparavant, a augmenté de 4 kilos en 3 mois. — Lefebvre, 232, rue de la République.

LE POURQUOI Les Docteurs prescrivent toujours l'EMULSION SCOTT, parce qu'ils connaissent la haute qualité des substances qu'elle contient, et la perfection de sa formule et de sa préparation. Elle coûte un peu plus que ses grossières imitations, il est vrai ! Mais ne vaut-il pas mieux payer le prix et guérir promptement, radicalement, vos chers petits ? Exigez donc toujours le flacon Scott dont l'enveloppe porte la marque :

« LE PÊCHEUR AVEC LA MORUE ».

Prix unique en toutes pharmacies : 4 fr. 50 le flacon, 2 fr. 50 le demi. Echantillon franco contre 0.50 de timbres adressés à l'EMULSION SCOTT (Delonche et Cie), 356, rue St-Honoré, PARIS.

me ainsi celles qui contiennent 35 à 40 0/0 d'argile, 50 à 60 de silice, 8 à 10 de calcaire et 5 à 10 d'humus — encore appelées silico-argileuses, en terres fortes ou argileuses et en terres argilo-calcaires. On doit le mettre dès l'automne ; on l'enterre par les hersages qui précèdent immédiatement les semailles. En mars-avril, on complètera cette fumure azotée par le nitrate de soude employé en couverture. Si l'on ne fait usage que de ce dernier engrais azoté, on le répandra seulement au printemps, en deux fois : moitié au réveil de la végétation et l'autre moitié à la fin du tallage, lorsque les jeunes tiges commencent à s'élever.

Enfin, en sols légers et calcaires, on a un avantage à employer à l'automne les engrais azotés organiques de préférence au sulfate d'ammoniaque ; sang et chair desséchés, corne et cuir torréfiés, déchets de l'industrie, de la laine, débris de poissons, tourteaux, poudrettes guanos et résidus divers qui seront traités long d'ensemencer.

En montant l'escalier...

vous êtes essouffé. Vous l'êtes de même chaque fois que vous faites un effort. De temps en temps vous avez des palpitations pénibles, souvent froid aux mains et aux pieds, des bourdonnements d'oreilles. Tous ces symptômes, surtout chez les arthritiques indiquent une tendance à l'albuminurie. Il est toutefois facile d'y remédier par l'usage régulier du Sel de Vittel. La boîte pour traitement de 20 jours est envoyée contre mandat de 3 fr. 15 par M. J. Boillot 20 rue Geoffroy l'Asnier Paris. A Cahors pharmacie Fournier.

Chemin de fer d'Orléans

PUBLICATIONS

éditées par la Compagnie d'Orléans et mises en vente dans ses principales gares et bureaux succursales.

Le Livret-Guide illustré (Notices, Tarifs, Horaires) 0 fr. 30 (franco 0 fr. 50).

Albums de photographies : *Souvenir de mon voyage en Touraine*, 1 fr. (franco 1 fr. 10) ; *Touraine, Bretagne Auvergne*, 0 fr. 20 (franco 0 fr. 25).

Cartes postales illustrées : *La Touraine et ses Châteaux*, 2 séries de 6 cartes chacune, la série 0 fr. 30 (franco 0 fr. 35).

Brochures illustrées à 0 fr. 10 (franco 0 fr. 15)

LE CANTAL. — LE BERRY (au pays de Georges Sand). — LA BRETAGNE. — L'AUDE. — LA TOURAINNE. — LES GORGES DU TARN. — POITOU, ANGOUMOIS. — EXCURSIONS EN FRANCE. — ROUERGUE ET ALBIGEOIS.

Itinéraires géographiques à 0 fr. 10 (franco 0 fr. 15)

De Tours à Nantes. De Nantes à Landerneau, et embranchements.

D'Orléans à Limoges.

De Limoges à Clermont-Ferrand, avec embranchement de Laqueuille à la Bourboule et au Mont-Dore.

De St-Denis-près-Martel à Arvant, ligne du Cantal.

De Tours à Angoulême.

D'Angoulême à Bordeaux.

De Tours à Vierzon.

De Tours à Montluçon.

De Limoges à Agen.

De Limoges à Montauban.

D'Eygurande à Aurillac.

Les affiches illustrées publiées par la Compagnie d'Orléans, sont également mises en vente, s'adresser à l'Administration Centrale, Bureau de la Publicité, 1, Place Valhubert, Paris.

Bulletin Financier

Paris, 14 octobre,

Les bruits très pessimistes concernant l'état de santé de l'empereur François-

Joseph impressionnent défavorablement le marché et la séance d'aujourd'hui est encore plus mauvaise que la précédente.

La réponse des primes de quinzaine a pour conséquence de provoquer des ventes nombreuses ; les cours sont en baisse dans presque tous les compartiments.

Le Rio Tinto très offert recule de 30 francs à 1630.

La Rente Française malgré un achat important de la caisse commune est faible à 94,05.

Les fonds russes sont lourds : le 5 0/0 nouveau à 89,95 ; le 3 0/0 1891 à 60,10 ; le 1896 à 59,75 et le Consolidé à 74,70.

L'Extérieure espagnole fléchit à 91 ; le Portugais est stationnaire à 65,35 ; l'Italien est calme à 101,20 et le Turc à 91,82.

Les Etablissements de Crédit sont faiblement tenus ; la Banque de Paris termine à 1.408 ; le Crédit Lyonnais à 1.140, la Société Générale à 661 et le Crédit Foncier à 670.

Les Chemins français sans grands changements s'inscrivent, le Lyon à 1.354, l'Orléans à 1.340 et l'Est à 918.

Sur le marché en Banque Saint-Raphaël Quinquina reste à 91 francs.

Maladies des Reins

Aide opportune de Périgueux

Les habitants de Périgueux ont prouvé par des témoignages comme le suivant que les maladies des reins et de la vessie les plus rebelles peuvent être guéries.

Mme Félix, 9 rue Froide, à Périgueux, nous dit :

« Depuis l'âge de 12 ou 13 ans, je souffrais continuellement des reins, mais pendant les dernières années les douleurs me prenaient encore plus régulièrement et d'une façon si aiguë que je ne savais plus que faire. Avec cela, je souffrais d'une fièvre de malaises, tels que maux de tête, névralgies, étourdissements, manque de sommeil et d'appétit. J'éprouvais une telle lassitude générale que mon travail m'était devenu des plus pénibles. Ayant déjà essayé toutes sortes de remèdes sans obtenir de résultat, je me désespérais lorsqu'une personne amie me parla des Pilules Foster pour les Reins vendues à la Pharmacie Orliac, à Cahors. Je les essayai aussitôt et le résultat fut au-delà de tout espoir car dès les premiers jours je me sentis tout mieux, les douleurs me laissaient enfin du répit, il me semblait vivre à nouveau. Guère plus de deux semaines après, j'étais plus forte, plus légère, actuellement je mange d'un très bon appétit et je me porte aussi bien qu'il est possible. Aussi je suis tout heureuse de pouvoir recommander les Pilules Foster pour les Reins aux personnes qui souffrent des reins comme je souffrais moi-même. Je certifie exact ce qui précède et vous autorise à le publier. »

Un petit mot aux femmes. Beaucoup parmi vous semblent être constamment indisposées, peut-être souffrez-vous de douleurs sourdes dans le dos, de malaises ressemblant à de l'affaiblissement, de migraines ou de surexcitation de nerfs ? Ne vous hâtez pas d'en conclure que vous êtes atteintes d'une de ces maladies auxquelles les

Consommateurs!

La dénomination **BYRRH** n'est pas une expression générique comme celle de l'absinthe ou du vermouth. C'est une marque déposée et par conséquent une propriété garantie par la loi et désignant un produit particulier. Il n'existe pas deux sortes de **BYRRH**. Il n'y en a qu'un seul fabriqué par une Maison unique, la Maison **VIOLET Frères, à THUIR (Pyrénées-Orientales)**. Le consommateur qui demande un verre de **BYRRH** a donc le droit d'exiger qu'on lui serve du vrai **BYRRH** et non des produits d'imitation débités sous un nom usurpé.

Chemin de fer d'Orléans

Billets d'excursions

En Touraine, aux Châteaux des bords de la Loire et aux Stations balnéaires de la ligne de Saint-Nazaire au Croisic et à Guérande.

1^{er} itinéraire : 1^{re} classe 86 fr. — 2^e classe 63 fr. — Durée 30 jours, avec faculté de prolongation.

Paris — Orléans — Blois — Amboise — Tours — Chenonceaux et retour à Tours — Loches et retour à Tours — Langeais — Saumur — Angers — Nantes — Saint-Nazaire — Le Croisic — Guérande et retour à Paris, via Blois ou Vendôme, ou via Angers et Chartres, sans arrêt sur le réseau de l'Ouest.

2^e itinéraire : 1^{re} classe 54 fr. — 2^e classe 41 fr. — Durée 15 jours, sans faculté de prolongation.

Paris — Orléans — Blois — Amboise — Tours — Chenonceaux et retour à Tours — Loches et retour à Tours — Langeais et retour à Paris, via Blois ou Vendôme.

Ces billets sont délivrés toute l'année.

Cartes d'excursions en Touraine

Ces cartes, délivrées toute l'année à Paris et aux principales gares de province, comportent la faculté de circuler à volonté dans une zone formée par les sections d'Orléans à Tours, de Tours à Langeais, de Tours à Buzançais, de Tours à Givères, de Buzançais à Romorantin et de Romorantin à Blois.

Elles donnent, en outre, droit à un voyage aller et retour, avec arrêts facultatifs, entre la gare de départ du voyageur et le point d'accès à la zone énoncée ci-dessus.

Leur validité est de 15 jours, non compris le jour du départ à l'aller, ni celui de l'arrivée au retour, avec faculté de prolongation à deux reprises de 15 jours moyennant supplément.

Des cartes de famille sont délivrées avec une réduction de 10 à 50 0/0 sur les prix des cartes individuelles, suivant le nombre des membres de la famille.

L. MAURY

Chirurgien-Dentiste de la Faculté de Médecine de Paris
Lauréat de l'École Dentaire de France
Successeur de **BAKER**
75, Boulevard Gambetta
Maison Bouysse, (de 9 à 5 heures)

Travail parfait et entièrement garanti

Grande Pharmacie

DE LA CROIX-ROUGE

BOULEVARD GAMBETTA
EN FACE LE THÉÂTRE
CAHORS

LA MIEUX APPROVISIONNÉE
DE LA RÉGION

PRIX LES PLUS RÉDUITS

PHARMACIE SPÉCIALE
pour la préparation des ordonnances

Médicaments de premier choix
Fournisseurs : POULENG, DAUSSE, KNORR, BAYER, etc.

DIRECTEUR :
Paul GARNAL

Pharmacien de 1^{re} classe.
Diplômé de l'École Supérieure de Pharmacie de Paris. — Ancien pharmacien adjoint de l'Assistance Publique de Paris. — Ancien Chef du Laboratoire d'Analyses de la Pharmacie Commerciale de France, rue Drouot, Paris.

HUILE de FOIE de MORUE de NORVÈGE
Vins de QUINQUINA, KOLA, COCA titrés
Objets de PANSEMENTS & d'HYGIÈNE
BANDAGES — BAS A VARICES
DOUCHES D'ESMARCK, etc., etc.

Remises importantes à tous les Fonctionnaires.

A. WILCKEN

CHIRURGIEN-DENTISTE
DIPLOMÉ

DE LA FACULTÉ DE MÉDECINE ET DE
L'ÉCOLE DENTAIRE DE PARIS

DENTISTE DU LYCÉE GAMBETTA
ET DE
L'ÉCOLE NORMALE

D'INSTITUTEURS
Consultations tous les jours de 9 h. à 5 h.

69, BOULEVARD GAMBETTA
EN FACE LE CAFÉ TIVOLI

M. Wilcken n'a pas d'OPÉRATEURS
IL GARANTIT SON TRAVAIL
ATTENDU QUE TOUT EST FAIT PAR
LUI-MÊME

Le propriétaire gérant : A. COUESLANT

ÉTUDE

DE
M^e Camille AUTEFAGE

Licencié en droit
AVOUCÉ A CAHORS
DEMEURANT DITE VILLE
Cours de la Chartreuse, N° 10
Successeur de M^e LACAZE
(Ancienne étude DELBREIL)

VENTE

SUR

LICITATION

les étrangers admis

De divers immeubles situés sur la commune de LHERM, canton de CATUS.

L'adjudication aura lieu le Mardi cinq Novembre mil neuf cent sept, à l'audience des criées du Tribunal civil de Cahors, par devant Monsieur le Président d'audience conformément au jugement ci-après énoncé qui a autorisé la vente, à une heure du soir et suivantes, au Palais de Justice de Cahors.

On fait savoir à tous ceux qu'il appartiendra,

Qu'en vertu et en exécution d'un jugement rendu par le Tribunal civil de Cahors, le deux juillet mil neuf cent sept, enregistré, expédié et signifié, lequel a ordonné la vente sur licitation des biens immeubles ci-après décrits et désignés dépendant de la succession de feu LASSAQUE et de celle de feu DELBREIL sa première femme, quand vivaient demeurant ensemble à Estantet, commune de Lherm ; de la communauté ayant existé entre eux et de celle ayant existé entre le dit LASSAQUE et Marie LABORDERIE, sa seconde femme ci-après nommée,

Et qu'aux requêtes, poursuites et diligences de Monsieur DELORT Henri, négociant domicilié à Villefranche-de-Belvès, agissant en conformité de l'article 1166 du code civil, comme exerçant les droits et actions de son débiteur LASSAQUE Jean, ci-après nommé,

Ayant M^e Camille AUTEFAGE pour avoué constitué ;
En présence ou eux dûment appelés de :

1^o Le sieur LASSAQUE Jean, cultivateur domicilié à Estantet commune de Lherm ;

2^o Demoiselle LASSAQUE Marie, majeure, sans profession, domiciliée, autrefois à Estantet, commune de Lherm, et aujourd'hui sans domicile ni résidence connus en France ;

3^o Marceline LASSAQUE, épouse du sieur GAUBERT Alphonse, employé domiciliés ensemble à Toulouse, Rue de la Colombette numéro 53 ;

4^o Le dit GAUBERT, pris en ses meilleures qualités et pour la validité ;

5^o Céleste LASSAQUE, épouse du sieur MAURETTE, sabotier domiciliés ensemble à Muret (Haute-Garonne) ;

6^o Au dit MAURETTE, pris en ses meilleures qualités et pour la validité ;

7^o Madame LABORDERIE Marie, sans profession, veuve du sieur LASSAQUE, quand vivait cultivateur à Estantet, commune de Lherm, demeurant à Toulouse, rue de la Colombette numéro 53 ;

Parties colicitantes ;
N'ayant pas d'avoué constitué, Il sera procédé le mardi cinq novembre mil neuf cent sept, à l'audience et pardevant M. le Président du Tribunal civil de Cahors ou M. le Président d'audience, à une heure du soir, et heures suivantes, s'il y a lieu, au Palais de Justice de la dite ville, à la vente sur licitation, les étrangers admis, au plus offrant et dernier enchérisseur, en un seul lot, des immeubles ci-après décrits et désignés :

DÉSIGNATION
des immeubles
A VENDRE

TELE QU'ELLE RÉSULTE DU
JUGEMENT AUTORISANT LA VENTE

Biens
situés sur la commune
de Lherm.

Article 1^{er}. — Une vigne sise au lieu dit « Les Combels » formant le numéro 172 p. section E du plan cadastral de la commune de Lherm, d'une contenance de trente-un ares, quinze centiares, quatrième et cinquième classes, d'un revenu de deux francs dix-huit centimes ;

Article 2^e. — Une terre sise au même lieu, faisant partie du numéro 173, mêmes section et plan, d'une contenance de soixante-quatre ares, première, deuxième et troisième classes, d'un revenu de trente-quatre francs quatre-vingt-huit centimes ;

Article 3^e. — Une vigne au même lieu, formant partie du numéro 172, mêmes section et plan, d'une contenance matricielle de neuf ares, quarante-cinq centiares, quatrième et cinquième classes, d'un revenu de soixante-six centimes ;

Article 4^e. — Une terre sise au même lieu formant partie du numéro 173, d'une contenance matricielle de dix ares, première, deuxième et troisième classes, d'un revenu de cinq francs quarante-cinq centimes ;

Article 5^e. — Un bois sis au lieu dit « Roques et Levat » formant le numéro 512 section B. du dit plan, d'une contenance matricielle de six ares vingt centiares, troisième classe d'un revenu de dix-huit centimes ;

Article 6^e. — Une pâture au même lieu formant le numéro 514, des mêmes section et plan, d'une contenance matricielle de dix ares vingt centiares, troisième classe, d'un revenu de six centimes ;

Article 7^e. — Un bois au même lieu formant le numéro 516, mêmes section et plan, d'une contenance matricielle de quatorze ares quatre-vingt-dix centiares, troisième classe, d'un revenu de quarante-cinq centimes ;

Article 8^e. — Un bois au même lieu, formant le numéro 517, mêmes section et plan, d'une contenance au cadastre de vingt-neuf ares vingt centiares, quatrième classe, d'un revenu de vingt-neuf centimes ;

Article 9^e. — Une vigne, au même lieu, formant le numéro 519 des mêmes section et plan, d'une contenance au cadastre de vingt ares soixante centiares, cinquième classe, d'un revenu de vingt centimes ;

Article 10^e. — Une pâture sise au même lieu formant le numéro 522 des mêmes section et plan, d'une contenance de douze ares cinquante centiares, deuxième classe, d'un revenu de treize centimes ;

Article 11^e. — Une vigne, au même lieu, formant le numéro 518, des mêmes section et plan, d'une contenance matricielle de quatre-vingt-dix-sept ares, quatre-vingts centiares, troisième et quatrième classes, d'un revenu de sept francs quatre-vingt-un centimes ;

Article 12^e. — Une vigne sise au lieu dit « Estanels et Pech Ponté » formant partie du numéro 1002, des mêmes section et plan, d'une contenance de vingt-huit ares, quatre-vingts centiares, quatrième et cinquième classes, d'un revenu de soixante-onze centimes ;

Article 13^e. — Une vigne au même lieu, formant partie du numéro 997, des mêmes section et plan, d'une contenance de vingt-sept ares, sixième, septième et huitième classes, d'un revenu de vingt-deux centimes ;

Article 14^e. — Une pâture au lieu dit « Estanels et les Barthes » formant le numéro 961, des mêmes section et plan, d'une contenance matricielle de trente-un ares, sixième centiares, troisième classe d'un revenu de seize centimes ;

Article 15^e. — Une maison sise au lieu dit « Les Combels », élevée sur le numéro 173 ci-dessus, section E, du dit plan.

Elle est construite en pierre, couverte en tuile canal ; son toit est à deux tombants d'eau ; sa principale porte est au Sud ; elle est percée d'une autre porte à l'Est ; cette dernière donne accès à la cave.

Lotissement

ET MISE A PRIX

Tous les immeubles ci-dessus décrits et désignés seront mis en vente en un seul lot sur la mise à prix de cinq cent francs, 500 fr. ci-dessus, avec faculté de baisser la mise à prix.

Clauses et conditions de la vente

Cette vente aura lieu, en outre, aux charges, clauses et conditions énoncées au cahier des charges dressé par M^e AUTEFAGE, avoué soussigné, poursuivant la vente, et déposé par lui au greffe du Tribunal civil de Cahors, ou toute personne peut en prendre communication sans déplacement.

PAIEMENT DES FRAIS

Tous les frais faits pour parvenir à la vente jusqu'au jour de l'adjudication exclusivement, viendront en diminution du prix d'adjudication. Tous les frais faits depuis le jour de l'adjudication inclusivement, seront payés en sus de ce prix.

Les uns et les autres seront payés par l'adjudicataire dans les dix jours de l'adjudication.

NOTA. — Il est déclaré à toutes personnes du chef desquelles il pourrait être pris des inscriptions pour cause d'hypothèque légale qu'elles devront les requérir avant la transcription du jugement d'adjudication.

Pour extrait certifié conforme, Cahors, le 14 octobre 1907.

L'avoué poursuivant,
Signé : C. AUTEFAGE.

Enregistré à Cahors, le 14 octobre mil neuf cent sept, folio case Reçu un franc quatre-vingt-huit centimes, décimes compris.

Le Receveur,
Signé : D'ALGAY.

Pour tous renseignements, s'adresser à M^e Camille AUTEFAGE, avoué poursuivant la vente qui, comme tous les avoués occupant près le Tribunal civil de Cahors, pourra être chargé d'encherir.

Imprimerie A. Coueslant

1, Rue des Capucins, CAHORS

IMPRIMEUR :

De la Compagnie d'Orléans, de la Compagnie des Chemins de fer Nogentais
DE L'UNION FRANÇAISE ANTIALCOOLIQUE, DE L'UNION FRANÇAISE DES FEMMES POUR LA TEMPÉRANCE
de la Société française de Tempérance de la Croix-Bleue
du Club Cévénol, des Syndicats d'Initiative départementaux
des Associations des Anciens Elèves :
de l'École Normale des Instituteurs de la Seine,
DE L'ÉCOLE NORMALE DES INSTITUTEURICES DE LA SEINE,
du Lycée Fénelon et du Lycée Molière
Et nombreuses publications médicales, sténographiques et antialcooliques, etc., etc., etc.

OUVRAGES DE LUXE, TRAVAUX EN TOUS GENRES (ADMINISTRATIFS & COMMERCIAUX)

BROCHURES, JOURNAUX ILLUSTRÉS, PÉRIODIQUES, MÉMOIRES & THÈSES

CIRCULAIRES, PROSPECTUS, AFFICHES, LABEURS

Étiquettes, Enveloppes, Têtes de Lettres, Factures, Registres

TABLEAUX, PROGRAMMES, CARTES COMMERCIALES, MENUS

Mandats, Souches, Lettres de Naissance, Mariage et Décès

CARTES DE VISITE

PRIX MODÉRÉS